

Règlement du « Circuit BFC CSO » 2022

Parallèlement au Grand National de CSO organisé par la FFE à l'échelon national, le CRE BFC, en partenariat avec des Organisateurs de concours de l'ensemble de la grande région (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) organise en 2022, pour les Amateurs, un circuit intitulé « Circuit Bourgogne Franche-Comté CSO » (CBFC).

1. Principe & Etapes

Comme le Grand National, le CBFC a pour objectif de valoriser les cavaliers regroupés en équipe, les chevaux, les propriétaires de chevaux mais aussi les éventuels sponsors/partenaires.

Le CBFC se courra sur un Circuit de **XX** étapes (XX étapes + la finale **XXXX**) sur 3 indices : Amateur Elite (Grand Prix 125 ou 130) – Amateur 1 (Grand Prix 115 ou 120) – Amateur 2 (Grand Prix 105 ou 110). Pour la plupart, ces étapes permettront pour les cavaliers de BFC et dans le cadre des comptabilisations de points des Computer-List FFE, l'attribution d'un coefficient FFE octroyé sur les épreuves labellisées. Les participants sont des cavaliers de la région Bourgogne Franche Comté licenciés dans un club régional à J-1 de la clôture des engagements, exception faite pour les cavaliers licenciés à l'ACF ou la SHF à condition qu'ils soient domiciliés en Bourgogne Franche Comté.

Voici les **xx** dates sélectionnées pour le Circuit Régional BFC CSO 2022 :

2. « EQUIPE » : Constitution & Inscription

Une EQUIPE CBFC CSO est composée de 2 ou 3 cavaliers licenciés Amateur dans la région BFC ou, pour les cavaliers dont la licence est prise par SHF ou ACF, dont le domicile inscrit sur la licence FFE se situe dans la région BFC. Ces équipiers courent sur le même indice, ou des indices différents, sur autant de chevaux que souhaité. Sauf cas exceptionnel validé par le CRE, la composition de l'équipe est immuable.

Chaque EQUIPE peut être sponsorisée. Le cas échéant, le logo du sponsor est à transmettre par mail au moment de l'inscription. Une EQUIPE doit porter un NOM (commercial sponsorisé, ou autre...). Après inscription, une EQUIPE conserve son NOM au cours de la saison. Un 2e NOM est possible (facultatif).

Un même cavalier Amateur peut concourir uniquement dans 1 EQUIPE.

Une EQUIPE peut n'engager qu'un seul cavalier sur une étape ou engager 2 cavaliers sur une étape ou engager ses 3 cavaliers sur une étape. Dans les trois cas, l'EQUIPE est considérée comme étant représentée.

3. Inscription

Les EQUIPES s'inscrivent auprès du CRE BFC en retournant par mail à contact@equitation-bfc.com le formulaire intitulé « Bulletin d'inscription d'une Equipe Circuit BFC CSO 2022 » accompagné du logo de l'équipe et/ou du/des sponsors en pièces jointes.

Montant de l'inscription par EQUIPE : **100 €**

Une EQUIPE n'est réputée inscrite que lorsque l'ensemble des éléments demandés est validé et qu'une confirmation par mail a été envoyée par le CRE BFC au représentant de l'EQUIPE. Sous réserve des dispositions réglementaires, les logos publicitaires des EQUIPES sur le cheval et/ou sur le cavalier sont libres.

Une EQUIPE peut s'inscrire à n'importe quel moment de la saison 2022, mais ses performances ne seront prises en compte qu'une fois son inscription enregistrée.

L'inscription d'une EQUIPE sponsorisée implique obligatoirement que le sponsor/partenaire autorise l'exploitation et la communication par le CRE BFC du nom de l'EQUIPE. Il appartient aux coéquipiers constituant l'équipe de s'assurer de cette mesure ainsi que de porter à la connaissance de l'éventuel sponsor/partenaire le présent règlement.

L'inscription d'une EQUIPE dans le Circuit BFC CSO vaut acceptation du présent règlement.

4. Engagement d'une EQUIPE dans UNE étape du CBFC CSO

Les cavaliers s'engagent dans les épreuves supports du CBFC CSO correspondant à leur niveau/indice par l'intermédiaire du système fédéral FFECOMPET. Seule une épreuve par concours et par indice porte la mention « comptant pour le CBFC CSO 2022 ». Donc, pour chaque concours étape du circuit, une épreuve Amateur 2, une épreuve Amateur 1, une épreuve Amateur Elite.

Il appartient aux cavaliers et aux EQUIPES de vérifier, avant la clôture des engagements, qu'ils remplissent les conditions réglementaires de qualification et qu'ils engagent dans les épreuves CBFC.

Attention !! Le CRE est conscient que certains concours se remplissent très rapidement et que certains équipiers pourraient se trouver dans une situation où ils n'arriveraient plus à engager avant la clôture compte-tenu des limitations d'épreuves. Dans les épreuves à nombre limité d'engagés, il appartient aux cavaliers d'engager en temps utile.

5. Attribution des points - Fonctionnement

Une fois l'inscription validée, à chaque étape, des points seront attribués aux EQUIPES en fonction de leur classement relatif ; celui-ci étant déterminé par le classement individuel dans l'épreuve CBFC des équipiers (la 1ère EQUIPE est celle qui finit la mieux classée dans l'épreuve CBFC, et non forcément à la 1ère place de l'épreuve, etc...). Si un équipier monte plus d'un cheval dans l'épreuve-étape CBFC, le meilleur classement sera retenu. C'est néanmoins l'équipier qui bénéficie du meilleur classement qui génère les points attribués à son EQUIPE. En cas d'égalité de classement pour 2 cavaliers de 2 EQUIPES distinctes, le classement dans l'indice supérieur prime.

Exemple :

Equipe A : a1 classé 3ème en Am2 et a2 classé 4ème en Am1 on retient une 3ème place Am2

Equipe B : b1 classé 5ème en Am1 et b2 classé 6ème en Am1 on retient une 5ème place Am1

Equipe C : c1 classé 7ème en Am2 et c2 classé 3ème en AmE on retient une 3ème place AmE

Le classement relatif est : C première 14 points ; A deuxième 12 points ; B troisième 10 points

Tableau des points attribués à chaque étape pour les équipes :

1 ^{ère} EQUIPE	14 points
2 ^{ème} EQUIPE	12 points
3 ^{ème} EQUIPE	10 points
4 ^{ème} EQUIPE	8 points
5 ^{ème} EQUIPE	7 points
6 ^{ème} EQUIPE	6 points
7 ^{ème} EQUIPE	5 points
8 ^{ème} EQUIPE	4 points
9 ^{ème} EQUIPE	3 points
10 ^{ème} EQUIPE	2 points
11 ^{ème} EQUIPE et suivantes	1 point participatif

Si pour une raison exceptionnelle, une épreuve-étape support CBFC n'a pu se terminer pour l'ensemble des équipiers engagés (annulation de fin d'épreuve, autres raisons...), alors l'épreuve-étape pourra ne pas être incluse aux calculs finaux pour l'ensemble des équipiers.

Pour prétendre au classement final une EQUIPE CBFC doit participer au moins à 3 étapes. Il n'y a pas d'étape obligatoire.

Calcul avant la finale : Pour le CBFC CSO, seront comptabilisés, par addition, les 5 meilleurs résultats des 9 étapes. En cas d'égalité de points pour départager les ex-aequo, le nombre de 1^{ère} places, puis de 2^e places puis de 3^e places obtenues par les EQUIPES sur les épreuves-étapes sera pris en compte.

Points lors de la finale : Lors de la finale qui aura lieu les xxxxxxxx, les épreuves supports du CBFC seront coefficientées 1.5 pour l'attribution des points.

Calcul final des points pour le Classement du Circuit Bourgogne Franche-Comté de CSO 2022 : Le total de points pour chaque EQUIPE se fera par addition des points obtenus avant la finale (cf ci-dessus les 5 meilleurs résultats) + les points obtenus lors de la finale. L'EQUIPE qui remportera le CBFC CSO 2022 sera l'EQUIPE qui aura obtenu le maximum de points.

6. Remises des prix

Lors de chaque étape : Les remises de prix habituelles des épreuves supports auront lieu. Elles sont gérées par l'Organisateur du Concours-étape. N'ayant pas les moyens humains et financiers de dévouer une personne aux calculs des points sur chaque étape, l'attribution des points sera gérée par le CRE BFC et la commission de CSO la semaine suivant l'étape. Il n'y aura donc pas de remise de prix d'étape.

Remise des Prix finale du Circuit BFC CSO 2022 : La Remise des Prix finale du Circuit BFC CSO 2022 se déroulera lors de la finale qui aura lieu xxxxxxxx. La Remise des prix sera organisée par la commission

de CSO, le CRE BFC et les partenaires du circuit. Des récompenses de valeur (lots notamment) seront remis aux 3 meilleures EQUIPES. Les modalités pratiques de cette Remise de Prix finale seront annoncées en temps utiles.

La **présence des EQUIPES récompensées est obligatoire** (au moins un des coéquipiers) ; A défaut, elles pourront se voir destituer de leur classement et des attributions y afférent. Si des représentants sponsors et/ou propriétaires d'équidés souhaitent être conviés, ils devront se signaler au CRE BFC (contact@equitation-bfc.com) le moment venu.

7. Divers

Pour la promotion du Circuit Bourgogne Franche-Comté CSO 2022, le fait de déclarer son inscription au titre d'EQUIPE autorise expressément le CRE BFC à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers de ladite EQUIPE, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur tout site Internet en ligne. Cette autorisation est accordée pour la durée de la promotion du CBFC CSO et à compter des inscriptions auprès du CRE BFC.

Le CRE BFC se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité. En cas de litige, le CRE BFC sera seul habilité à juger en dernier ressort.